

Introduction

À la recherche de l'apologétique catholique française de la fin du XVIII^e siècle au premier XX^e siècle : essai de périodisation

Sylvio Hermann De Franceschi et Sylvain Milbach

L'imposant massif imprimé de l'apologétique catholique française dans son âge d'or, qui va du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles jusqu'à la mi-XX^e siècle, a curieusement suscité peu de travaux d'ensemble. Certes, la bibliographie consacrée aux grandes crises qui ont provoqué – à l'instar de l'épisode moderniste, assurément fondamental – le renouvellement des discours et des approches mis en œuvre par les défenseurs de la religion catholique est abondante, mais rares sont les études qui se proposent de donner une présentation panoramique d'un moment clairement identifiable dans l'histoire des cultures religieuses contemporaines et qui s'est prolongé durant plus d'un siècle et demi. Dans le précieux volume publié en 2012 sous la direction de Didier Boisson et d'Élisabeth Pinto-Mathieu et entièrement dédié à l'histoire millénaire de *L'apologétique chrétienne*, la contribution cruciale de Brigitte Waché sur *L'apologie chrétienne du début du XIX^e siècle aux années 1950* a posé de premiers jalons pour une périodisation du phénomène apologétique dans le catholicisme français des XIX^e et XX^e siècles¹. Après plusieurs décennies d'une lutte défensive dont l'importance faite aux acquis de la science moderne était l'enjeu essentiel, les auteurs qui reprennent le combat apologétique au lendemain de la Première Guerre mondiale le font dans un contexte intellectuel et plus largement culturel profondément différent qui les amène à privilégier le dialogue dans une société pourtant marquée par l'essor des laïcités, de l'incroyance et de l'indifférence religieuses. Pour sa part, dans un article intitulé *L'apologétique inactuelle, l'apologétique actuel* et publié en 2014 dans un numéro spécial de la revue *Communio* consacré au problème apologétique dans les christianismes, le philosophe Vincent Carraud a livré à la discussion plusieurs conclusions qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention des historiens désireux de rendre compte de l'évolution de la question apologétique à l'époque contemporaine². Le premier point sur lequel Vincent Carraud a judicieusement insisté consiste dans le fait

1. Voir Brigitte Waché, « L'apologie chrétienne du début du XIX^e siècle aux années 1950. De la défensive au dialogue », dans Didier Boisson et Élisabeth Pinto-Mathieu (dir.), *L'apologétique chrétienne. Expressions de la pensée religieuse, de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, p. 365-380.

2. Vincent Carraud, « L'apologétique inactuelle, l'apologétique actuel », *L'apologétique, Communio. Revue catholique internationale*, xxxix/1-2, 2014, p. 19-32.

que, contrairement à une conviction largement répandue et dont les dictionnaires classiques, tel le célèbre *Dictionnaire de théologie catholique*, ont repris fidèlement la teneur, l’apologétique n’est pas tant une partie qu’« une période de la théologie³ ». Pour Vincent Carraud, l’apologétique, au sens contemporain du terme, naît à la fin du XVIII^e siècle ; elle procède manifestement de la volonté assumée « de surmonter la dissociation entre une piété irrationnelle et une rationalité incroyante, c’est-à-dire d’éviter le divorce entre la conscience croyante et la raison profane⁴ ». L’apologétique contemporaine, qui connaît un apogée très visible entre le concile premier du Vatican et la Première Guerre mondiale, s’est donc forgée au creuset de l’affrontement entre l’Église catholique et les Lumières. Les indices de son dépérissement, qui doit être situé à la veille du concile Vatican II, sont déjà lisibles au cours des années 1930. Pour Vincent Carraud, l’apologétique est alors morte « de son inadéquation profonde à la philosophie et à la théologie du XX^e siècle, c’est-à-dire des apories de la prétendue connaissance naturelle de Dieu, dont les coups de boutoir les plus significatifs sont venus, en théologie même, de Karl Barth⁵ ». La publication en 1949 d’un essai du théologien protestant allemand Kurt Aland (1915-1994), significativement intitulé *Apologie de l’apologétique*⁶, peut être considérée, selon Vincent Carraud, comme la preuve que l’attitude apologétique ne va plus de soi : « Quand on fera une apologétique de l’apologétique, selon le titre de l’ouvrage de Kurt Aland, c’est que son chant du cygne aura commencé. L’apologétique aura donc vécu à peine plus d’un siècle et demi, elle est morte, ce qui n’a rien d’étonnant, en même temps que le néo-thomisme agonisait⁷. » En France, la féminisation du terme, qui marque le début du moment historique de l’apologétique, est généralement attribuée à Chateaubriand, qui, dans son fameux *Génie du christianisme* (1802), a parfaitement ressaisi l’imprévisible changement auquel les défenseurs du catholicisme doivent désormais se confronter : « Chose étrange, que le christianisme soit maintenant obligé de se défendre devant ses enfants, comme il se défendait autrefois devant ses bourreaux, et que l’*Apologétique aux GENTILS* soit devenue l’*Apologétique aux CHRÉTIENS*⁸ ! » À suivre Vincent Carraud, le déplacement effectué par Chateaubriand signale une fin au moins autant qu’un commencement et « signe le déclin de la problématique de *la vraie religion*, dont [la moderne apologétique] ne recueille plus que la structure qui en organisait la *démonstration*⁹ ». Après avoir défendu la vérité de l’Église catholique contre les protestants au XVII^e siècle, la vérité de la religion chrétienne contre les déistes au XVIII^e siècle, les défenseurs du catholicisme doivent désormais défendre la vérité de la religion face aux athées de l’âge libéral : « Pour le dire sommairement, ce dont la fin du XVIII^e siècle prend acte, c’est de la secondarité des controverses, sous la pression du déisme et de la religion naturelle : l’apologétique doit alors se centrer

3. *Ibid.*, p. 19.

4. *Ibid.*, p. 20.

5. *Ibid.*, p. 21.

6. Kurt Aland, *Apologie der Apologetik. Zur Haltung und Aufgabe evangelischen Christentums in den Auseinandersetzungen der Gegenwart*, Berlin, Christlicher Zeitschriftenverlag, 1949.

7. Vincent Carraud, art. cité, p. 22.

8. François-René de Chateaubriand, *Ceuvres complètes*, t. II, *Génie du christianisme*, Paris, Librairie Garnier frères, 1828, 3^e partie, chap. II, p. 338.

9. Vincent Carraud, art. cité, p. 24.

sur la démonstration de la *possibilité* de la Révélation¹⁰. » Le tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ouvre, selon Vincent Carraud, l'âge d'une nouvelle apologétique qui prospère jusqu'à la mi-XX^e siècle, avant un effondrement progressif.

Séquençage chronologique qui avait été, du reste, esquissé par les bénédictins belges Augustin Kerkvoorde et Olivier Rousseau (1898-1984) dans leur synthèse sur *Le mouvement théologique dans le monde contemporain* (1969) – il y est significativement relevé qu'« on a appelé le XIX^e siècle *le siècle de l'apologétique*¹¹ », et les deux auteurs ajoutent un peu plus loin : « Il serait fastidieux d'énumérer toutes les œuvres que l'apologétique classique a opposées à ce flot de scientisme ; la plupart sont d'ailleurs oubliées de nos jours¹². » Avec l'expression des thèses antichrétiennes et fortement critiques à l'encontre du catholicisme diffusées par les philosophes des Lumières, l'apologétique catholique est confrontée, à partir du premier XVIII^e siècle, à des défis absolument inédits et à des adversaires d'un type nouveau – situation qui s'accuse ensuite plus particulièrement au XIX^e siècle. Il ne s'agit plus en effet de défendre les vérités de foi face à des interprétations hétérodoxes et dans un contexte de dissensions intra-ecclésiales ou confessionnelles, mais plutôt de préserver les fondements mêmes de la foi. La nouvelle configuration implique au moins deux grandes modifications de l'exercice apologétique : d'abord, l'élargissement du public, alors qu'autrefois les débats théologiques étaient plutôt cantonnés au sein d'une élite cléricale ; un changement de méthode, ensuite, qui se caractérise par le recours plus fréquent et désormais indispensable à des disciplines profanes tendant de plus en plus à exercer un magistère concurrent à celui des vérités de foi. L'objet du présent propos est de tenter de cerner les contours et les scansion chronologiques de la visibilité de l'apologétique dans le champ des débats publics en France. Présentation très provisoire qui n'a d'autre but que de proposer un cadre amené à se préciser.

L'épineuse définition de l'apologétique : art ou science ?

Il faut d'emblée relever que le mot même d'apologétique, et donc la chose, posent problème. Dans une étude fondamentale publiée en 1908 et intitulée *La crédibilité et l'apologétique*, le dominicain Ambroise Gardeil (1859-1931), figure majeure du Saulchoir, considérait – reprenant un constat établi en 1901 à l'article *Apologétique* du *Dictionnaire de théologie catholique* par le chanoine Louis Maisonneuve (1849-1930), qui tenait que « l'apologétique ne s'est guère constituée qu'au siècle dernier » et qu'elle était « encore en voie de formation¹³ » – que l'apologétique, au sens moderne du terme, ne se rencontrait pas avant le XVIII^e siècle. Il en trouvait le premier exemple dans les *Religionis naturalis et reuelata principia* publiés à Paris en 1752 par le théologien catholique d'origine irlandaise Luce Joseph Hooke (1716-1796) : « Le résultat le plus net du laborieux

10. *Ibid.*, p. 25.

11. Augustin Kerkvoorde et Olivier Rousseau, *Le mouvement théologique dans le monde contemporain, liturgie, dogme, philosophie, exégèse*, Paris, Beauchesne, 1969, p. 134.

12. *Ibid.*, p. 137.

13. Louis Maisonneuve, « Apologétique » (1901), *Dictionnaire de théologie catholique*, t. 1/2, Paris, Letouzey et Ané, 1903, col. 1511-1580 [col. 1512].

effort apologétique de ces cent cinquante dernières années est d’avoir mis hors de contestation l’existence distincte de l’apologétique. Il serait étrange, en effet, que cette activité féconde et quelque peu fébrile se fût dépensée pour un fantôme¹⁴. » Pour le chanoine Maisonneuve comme pour le P. Gardeil, la naissance de l’apologétique proprement dite, qui est donc postérieure à l’apologie – présente dès les débuts du christianisme –, remonte à la mi-XVIII^e siècle, et sa pleine constitution demeure encore largement inachevée. Le P. Gardeil fait même remarquer : « S’il est une doctrine mal définie et dont l’objet et la méthode demeurent un problème pour les théologiens, c’est assurément l’apologétique¹⁵. » Il paraît que, dans l’entre-deux-guerres, les termes du débat se sont éclaircis. Publié en 1937 aux éditions Bloud et Gay – et d’ailleurs réédité en 1948 – sous la direction de l’écrivain et essayiste catholique Maurice Brillant (1881-1953) et du théologien et philosophe personaliste Maurice Nédoncelle (1905-1976), avec une préface de Gabriel Brunhes (1874-1949), évêque de Montpellier, un gros volume de quelque mille trois cent quatre-vingts pages intitulé *Apologétique : nos raisons de croire* commence par affirmer d’emblée et comme une évidence : « Tout le monde sait que la connaissance du christianisme commence par l’apologétique¹⁶. » Il reste que, pour la plupart des auteurs, l’apologétique est une invention du XIX^e siècle. L’arc chronologique le plus souvent identifié est assez large, mais il semble faire de l’apologétique un champ récent et peut-être, en tant qu’elle est une expression consciente et construite de l’impérative réorientation de la défense des vérités de foi, une manifestation spécifique de l’entrée des christianismes, les catholiques comme les protestants, en modernité.

Il convient de remarquer, en premier lieu, que le mot n’a pas plus, dans la première moitié du XIX^e siècle, de caractère spécifiquement religieux qu’il n’en avait eu au XVIII^e siècle. Il conserve en effet son caractère originel, en rapport avec la défense judiciaire, et un seul exemple suffit pour s’en convaincre : la publication en 1833 d’une « défense apologétique » d’Étienne Cabet (1788-1856), à qui procès était intenté pour avoir produit un ouvrage hostile au gouvernement¹⁷. Usage traditionnel qui n’exclut pas la signification religieuse du mot, comme le prouve l’existence d’une collection – qui est présentée comme la troisième d’une « Bibliothèque catholique » fondée en 1824 par une société d’ecclésiastiques – nommée « Bibliothèque apologétique », créée en 1825 et composée seulement de trois volumes, qui rassemblent respectivement les œuvres de Blaise Pascal (1623-1662), de l’abbé François-Xavier de Feller (1735-1802), un ancien jésuite, et de M^{sr} Jean-Baptiste Duvoisin (1744-1813), évêque de Nantes. Le terme *apologétique* doit être ici entendu dans le sens d’une collection d’apologies, soit de traités de défense de la foi. Il n’en est pas moins avéré que la dénomination est encore au moins polysémique durant le premier XIX^e siècle. En suivant une méthode assez empirique¹⁸, il apparaît que le sens laïque disparaît dans les années 1850, tandis

14. Ambroise Gardeil, *La crédibilité et l’apologétique*, 2^e édition, Paris, Lecoffre-Gabalda, 1912 [1908], p. 207.

15. *Ibid.*, p. 203.

16. Voir Maurice Brillant et Maurice Nédoncelle (dir.), *Apologétique. Nos raisons de croire. Réponses aux objections*, Paris, Bloud et Gay, 1937, p. 3.

17. Auguste Murat, *M. Cabet en cour d’assises, défense apologétique, en vers*, Paris, Rouannet, 1833.

18. Le constat repose sur le dépouillement du catalogue de la Bibliothèque nationale de France pour les deux premiers tiers du XIX^e siècle et sur les mises en courbe des occurrences du mot *apologétique* par

que s'imposent les ouvrages d'apologétique religieuse¹⁹. Le constat se vérifie pour le catholicisme comme pour le protestantisme²⁰.

Dans l'immense *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, dont les vingt-six volumes paraissent de 1854 à 1868 et proposent au public la traduction française par l'abbé Isidore Goschler (1804-1866) du célèbre *Kirchen-Lexikon* (1847-1860) élaboré sous la direction de l'orientaliste allemand Heinrich Joseph Wetzer (1801-1853) et de l'exégète Benedikt Welte (1805-1885)²¹, l'entrée *Apologétique*, dont la rédaction est revenue en 1847 au théologien catholique allemand Johann Sebastian Drey (1777-1853), grande figure de l'école théologique de Tübingen et qui venait de publier les trois volumes de son ouvrage majeur sur *L'apologétique comme démonstration scientifique de la divinité du christianisme dans sa manifestation* (1838-1847), définit simplement et généralement son objet comme « l'art de défendre la religion chrétienne contre ses adversaires », avant de faire remarquer : « Le christianisme ayant eu à lutter dès qu'il fut connu, il se forma, à mesure qu'il se répandit, à côté de la doctrine positive, une véritable apologétique : on peut dire même que c'est par elle que commença la théologie chrétienne. Mais, comme jamais les attaques n'ont manqué à la religion et à l'Église chrétienne, l'apologétique a toujours conservé sa place et sa mission dans la théologie et l'occupe encore²². » Drey retrace ensuite l'histoire de l'apologétique depuis les premiers siècles. Il lui assigne pour mission spécifique de partir de l'idée de la Révélation et de la développer scientifiquement en montrant son origine et ses progrès « dans ses rapports avec la religion, dans les modes ou les formes sous lesquelles elle opère, c'est-à-dire l'*inspiration* ou la *prophétie*, forme spéciale de l'inspiration d'une part, et le *miracle* de l'autre²³ ». L'apologétique doit, d'autre part, démontrer que l'homme est capable de recevoir la Révélation. Il lui revient d'indiquer les marques auxquelles on peut reconnaître infailliblement que l'intermédiaire à qui révélation est faite est authentiquement un organe de Dieu. Enfin, « il faut aussi que cette théorie de la Révélation expose les moyens traditionnels qu'elle emploie, qui sont d'une part les moyens ordinaires, la parole orale, l'écriture, le symbole, d'autre part des moyens spéciaux, des institutions

la fonction Ngram de Google books et le portail Lectura Plus (Portail du patrimoine écrit et graphique en Auvergne-Rhône-Alpes) pour la presse. Si les conclusions ainsi obtenues doivent être considérées avec les réserves d'usage, il n'en demeure pas moins que des tendances se dégagent qui restent à préciser : une croissance nette des occurrences du terme à partir des années 1850 et une véritable explosion dans la première décennie du xx^e siècle, très nette sur les deux courbes.

19. Les premiers titres repérés sont les suivants : Charles-Marin André, *Moïse révélateur, ou Exposition apologétique de la théologie du Pentateuque*, Paris, Lecoffre, 1849 ; Constant Clerc, *Symbolique, ou Exposition apologétique du Symbole des Apôtres*, Paris, Waille, 1850 ; Justin Barthélémy de Beauregard, *Histoire de la vie de N. S. Jésus-Christ au point de vue apologétique, politique et social*, Paris, Lecoffre, 1850.

20. Voir Raymond Jullien, *Étude sur les miracles de Jésus-Christ au point de vue apologétique*, thèse soutenue à la Faculté de théologie protestante de Montauban, en mai 1857, Montauban, Lapie-Fontanel, 1857, et Ariste Viguié, *Histoire de l'apologétique dans l'Église réformée française*, thèse présentée pour obtenir le grade de docteur en théologie, Strasbourg, Silbermann, 1858.

21. Voir Heinrich Joseph Wetzer et Benedikt Welte (dir.), *Kirchen-Lexikon, oder Encyklopädie der katholischen Theologie und ihrer Hilfswissenschaften*, 12 vol., Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1847-1860.

22. Johann Sebastian Drey, « Apologétique », *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique, rédigé par les plus savants professeurs et docteurs en théologie de l'Allemagne catholique moderne*, trad. française Isidore Goschler, 26 vol., Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1854-1868, t. I, Paris, 1864 [1854], p. 447-453 [p. 447].

23. *Ibid.*, p. 448.

particulières, qui se résument toutes dans l’idée et le fait de l’*Église*²⁴ ». La divinité du Christ s’établit ainsi sur le fondement de la théorie de la Révélation, qui prouve que le christianisme est la seule véritable religion. À l’apologétique chrétienne incombe la tâche de remonter aux révélations primitives de l’Ancien Testament : sa démarche est donc primordialement historique. Drey relève qu’en christianisme, l’apologétique a changé de forme en fonction des adversaires qui se présentaient et des reproches qui étaient adressés aux chrétiens. Le christianisme a d’abord proposé une apologétique de type judiciaire dans la mesure où les accusations portées à son encontre étaient surtout d’ordre politique. L’apologétique est ensuite devenue doctrinale pour réfuter les objections faites à l’encontre des dogmes du christianisme. Elle s’est plus tard faite scientifique pour répondre aux mises en cause formulées par les philosophes païens. Trois formes d’apologétique que l’on retrouve plus ou moins largement représentées aux époques postérieures. Pour Drey, une refonte cruciale de l’apologétique chrétienne est ensuite intervenue au XVIII^e siècle pour répondre aux défis lancés par le déisme, le matérialisme et le rationalisme. L’analyse développée par Drey met en valeur la constitution d’écoles nationales d’apologétique au temps des Lumières – ainsi les apologistes anglais ont-ils voulu prouver le caractère nécessaire de la Révélation en recourant à une approche essentiellement historique et en illustrant « le besoin qu’en a l’esprit humain²⁵ » ; pour leur part, les auteurs français ont surtout dû faire preuve de finesse et de réparties face à des adversaires qui utilisaient surtout le sarcasme et la calomnie ; derniers venus dans la lice contre les ennemis du christianisme, les théologiens allemands « ont donné à l’apologétique une base rigoureuse, une forme scientifique et exacte, et en ont fait une doctrine toute spéciale²⁶ ». L’apologétique au sens moderne, soit une science qui produit une justification générale de la religion chrétienne comme seule religion révélée authentique, trouve donc son premier modèle dans des tentatives plus ou moins abouties venues d’Allemagne, et la question se pose de savoir s’il convient de tenir l’école de Tübingen pour le truchement principal par lequel l’apologétique moderne s’est introduite en France, même si l’influence exercée par le protestantisme allemand du Réveil dès le début du XIX^e siècle ne doit pas être négligée.

Rédigée par le polygraphe catholique Jules Lacroix de Marlès, l’entrée *Apologètes, apologétique, apologistes* (1840) de l’*Encyclopédie catholique* (1839-1848) – dont les dix-huit volumes ont été élaborés sous l’orthodoxe direction scientifique de l’abbé Jean-Baptiste Glaire (1798-1879) et du vicomte Joseph-Alexis Walsh (1782-1869) – signale avec satisfaction que « l’apologétique forme aujourd’hui une véritable science, ou plutôt un art, si ce dernier mot convient aux opérations de l’esprit par lesquelles on met en quelque sorte en pratique les théories d’une science » : « Cet art consiste dans le développement des preuves de l’origine ou de l’essence du christianisme et de ses dogmes. L’apologétique diffère des simples écrits polémiques, qui ne sont destinés qu’à soutenir des doctrines contre d’autres doctrines²⁷. »

24. *Ibid.*, p. 448.

25. *Ibid.*, p. 452.

26. *Ibid.*, p. 452-453.

27. Jules Lacroix de Marlès, « Apologètes, apologétique, apologistes », dans Jean-Baptiste Glaire et Joseph-Alexis Walsh (dir.), *Encyclopédie catholique. Répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres,*

Les indices se multiplient ensuite pour montrer que le terme *apologétique* se spécialise de plus en plus fréquemment dans son sens religieux. En 1855, l'apologétique est l'objet, et le titre, d'un dictionnaire en deux volumes réalisé par le polygraphe et vulgarisateur scientifique Louis-François Jehan de Saint-Clavien (1803-1871) et inséré dans la célèbre collection de dictionnaires de l'abbé Jacques-Paul Migne (1800-1875)²⁸. La fonction religieuse de l'apologétique s'impose désormais. Tant dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1866-1876) de Pierre Larousse (1817-1875), qui renvoie d'ailleurs à l'article de Jules Lacroix de Marlès dans l'*Encyclopédie catholique*, que dans le fameux *Dictionnaire de la langue française* (1863-1872) d'Émile Littré (1801-1881), la définition de l'apologétique est claire : il s'agit d'un substantif féminin désignant « la partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques²⁹ ». Le terme *apologétique* prend donc en France le sens qu'on lui reconnaît désormais communément entre la fin des années 1840 et les années 1860. Glissement sémantique qui est très significatif dans la mesure où il se produit dans des sociétés où les élites s'interrogent de plus en plus urgemment sur le statut de la religion et de la croyance à l'époque post-révolutionnaire.

L'apologétique confiante du premier XIX^e siècle

Dans l'histoire de l'apologétique catholique française de l'époque contemporaine, quelques grandes séquences semblent pouvoir être d'emblée distinguées. Du début du XIX^e siècle jusqu'aux années 1860, on assiste apparemment au développement d'une apologétique plutôt optimiste, sereine et confiante dans les moyens dont elle dispose. Au sortir de la Révolution française, alors que l'apologétique ne dit pas encore vraiment son nom, le problème essentiel qui anime les débats entre religion et société consiste dans le conflit entre foi et raison. Il s'agit d'une question qui ne surgit pas véritablement de la Révolution, mais qui procède de la diffusion du rationalisme des Lumières ; elle n'est pas *a priori* d'essence politique, mais elle a d'évidentes traductions dans les conceptions de l'ordre social, puisque l'un de ses enjeux réside dans la nature de l'autorité et la légitimité du pouvoir, extrinsèque selon les uns, qui la rapportent à Dieu, ou intrinsèque selon les autres, qui la font procéder d'un contrat entre les hommes, justifiée par la tradition selon les uns ou par le progrès selon les autres, consentie en vertu de la croyance ou de la raison. Alternatives cruciales dans la mesure où elles mettent en jeu le statut des croyances et des institutions qui les portent. En France particulièrement, elles donnent lieu à une concurrence entre philosophie et théologie. C'est ce que montrent les prétentions de l'école spiritualiste française – les disciples de Victor

des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, 18 vol., Paris, Parent-Desbarres, 1839-1848, t. II, p. 547.

28. Louis-François Jehan de Saint-Clavien, *Dictionnaire apologétique ou les sciences et la philosophie au XIX^e siècle dans leurs rapports avec la Révélation chrétienne, renfermant tout ce que les découvertes modernes ont ajouté de preuves nouvelles aux anciennes, avec l'examen critique des systèmes et la solution des objections scientifiques, philosophiques, historiques, exégétiques, qui ont été faites contre la religion, particulièrement dans ces trois derniers siècles*, 2 vol., Paris, J.-P. Migne, 1855.

29. « Apologétique », dans Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 2^e édition, t. I, Paris, Hachette, 1873, p. 162.

Cousin (1792-1867) –, qui, dans son retour vers la métaphysique, a cherché à reconfigurer les vérités de foi pour les rendre plus acceptables par le siècle. Il est clair que les spiritualistes français entendaient refonder une morale commune qui, pour n’être pas différente de celle qui avait été construite à partir des préceptes du christianisme, devait néanmoins s’appuyer exclusivement sur la raison : la philosophie avait alors vocation à remplacer l’autorité des Églises pour sa part fondée sur la Révélation.

La conviction est souvent exprimée selon laquelle l’apologétique développée au sein du catholicisme du XIX^e siècle se caractérise par une posture défensive – tel est l’avis, entre autres, des PP. Kerkvoorde et Rousseau dans leur synthèse sur *Le mouvement théologique dans le monde contemporain*³⁰ –, à l’exception notable de quelques théologiens de l’Université grégorienne, comme les jésuites Carlo Passaglia (1812-1887) et Johann Baptist Franzelin (1816-1886), ou quelques-uns de leurs anciens étudiants, comme l’Allemand Matthias Joseph Scheeben (1835-1888). Analyse qui mérite incontestablement d’être précisée et qui est déjà à nuancer. Ainsi l’école mennaisienne, dont l’influence se fait sentir à partir des années 1820, ne campe-t-elle pas sur des positions défensives, mais au contraire elle arrive à placer le catholicisme au cœur de débats où il conserve la position de principal interlocuteur. On peut néanmoins s’accorder avec Augustin Kerkvoorde et Olivier Rousseau lorsqu’ils soutiennent que l’apologétique catholique se construit au XIX^e siècle essentiellement en réaction à des adversaires – il s’agit là de l’une de ses caractéristiques les plus durables et de l’un des traits responsables de sa progressive péremption dans une société de plus en plus sécularisée.

Sur un siècle et demi, l’apologétique catholique française a inévitablement changé de forme. Au début du XIX^e siècle, la réponse apologétique adopte une allure que le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (1909-1928) dirigé par le jésuite Adhémar d’Alès (1861-1938) va plus tard considérer comme classique. Le modèle en est donné par la *Défense du christianisme* (1825) de M^{gr} Denis Frayssinous (1765-1841)³¹. La démonstration s’y déploie en trois étapes : successivement, défense de la religion naturelle, défense du christianisme, défense du catholicisme. L’apologétique peut aussi revêtir une forme inédite et alors caractéristique de la sensibilité des élites en s’appuyant sur la religion du sentiment : le *Génie du christianisme* de Chateaubriand en est le parfait – et non pas le premier³² – exemple. Il faut d’ailleurs remarquer que l’apologétique par le sentiment – le cœur contre la raison – va perdurer durant l’entier XIX^e siècle, dans une version d’abord romantique, puis sulpicienne, avant de se révéler irrémédiablement insuffisante. La véritable rupture, toutefois, est le fait, dès les années 1820, de l’école mennaisienne³³. Dans l’ordre philosophique, son rejet du cartésianisme a impliqué une radicalisation de l’opposition entre foi et raison. Le groupe mennaisien souhaite engager surtout un processus de conciliation entre les données de la foi et les progrès des sciences.

30. Augustin Kerkvoorde et Olivier Rousseau, *Le mouvement théologique dans le monde contemporain*, op. cit., p. 135.

31. Sur M^{gr} Frayssinous, voir Antoine Roquette, *Monseigneur Frayssinous, Grand-maître de l’Université sous la Restauration (1765-1841)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

32. Voir Philippe Martin, « Apologétique catholique », dans Didier Masseau (dir.), *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophes (France, 1715-1815)*, 2 vol., Paris, Honoré Champion, 2017, t. 1, p. 98-105 [p. 102-103].

33. Sur Lamennais, voir Sylvain Milbach, *Lamennais, 1782-1854*, Rennes, PUR, 2021.

Démarche dont les conséquences sont profondes et durables et qui relève d'un projet de science catholique dont les composantes sont désormais bien connues³⁴. On en trouve un développement éloquent dans l'action des *Annales de philosophies chrétienne*, une revue catholique mensuelle fondée en 1830 par l'ancien séminariste et mennaisien convaincu Augustin Bonnetty (1798-1879). Condamné pour traditionalisme en 1855, le périodique s'obstine à défendre sa manière apologétique et prône une forme de concordisme largement diffusée. On rencontre un autre produit dérivé de l'apologétique mennaisienne dans l'œuvre monumentale alors dirigée par l'abbé Jacques-Paul Migne et qui est davantage une compilation éditoriale qu'une entreprise inédite³⁵. Quelques volumes méritent une attention particulière, car ils participent d'une logique d'apologétique³⁶; ils illustrent notamment une perspective concordiste. Mention spéciale doit être faite, évidemment, des deux volumes du *Dictionnaire apologétique* de Jéhan de Saint-Clavien, le premier du genre à être publié en France.

Le premier XIX^e siècle est une période faste pour la production de dictionnaires et d'encyclopédies, quelles que soient d'ailleurs leurs orientations politiques ou religieuses³⁷ – le besoin de faire le point, de proposer la somme des savoirs et de leurs ajustements nécessaires, se fait sentir, et l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire et du vicomte Walsh, ou encore l'*Encyclopédie du XIX^e siècle* (1836-1853) dirigée par le légitimiste Pierre-Sébastien Laurentie (1793-1876) – et non explicitement apologétique quant à elle –, en sont des exemples éloquents. Des échos plus ou moins affirmés des débats apologétiques doivent être également cherchés dans les œuvres et les dictionnaires produits par les philosophes spiritualistes³⁸, mais aussi du côté des hétérodoxies romantiques, comme, par exemple, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, dont les volumes, élaborés sous la direction de Pierre Leroux (1797-1871) et de Jean Reynaud (1806-1863), paraissent de 1834 à 1847.

Il convient également de garder à l'esprit qu'à partir des années 1830, les débats religieux s'expriment beaucoup par voie de presse, souvent indépendamment d'un contrôle direct et de la caution de l'Église. Les périodiques d'obédience catholique, parfois éphémères, sont nombreux, mais des revues non confessionnelles font

34. Voir Claude Langlois et François Laplanche (dir.), *La science catholique. L'« Encyclopédie » de Migne (1844-1873) entre apologétique et vulgarisation*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1992, et Arthur McCalla, « The Mennaisian “Catholic Science of Religion” : Epistemology and History in Early Nineteenth-Century French Study of Religion », *Method and Theory in the Study of Religion*, 21, 2009, p. 285-309. Pour une mise en perspective historiographique, voir Claude Langlois, « “La science catholique” et l'histoire de l'exégèse contemporaine », *Archives de sciences sociales des religions*, 167, 2014, p. 213-228.

35. Voir Howard R. Bloch, *Le Plagiaire de Dieu. La fabuleuse industrie de l'abbé Migne*, Paris, Le Seuil, 1996.

36. Pour un recensement exhaustif de la production éditoriale de Migne, voir *La science catholique. L'« Encyclopédie » de Migne (1844-1873)*, op. cit., p. 247-252. Parmi les titres les plus significatifs du point de vue de l'apologétique, on peut citer : François-Marie Bertrand, *Dictionnaire universel et comparatif de toutes les religions du monde*, 4 vol., Paris, J.-P. Migne, 1849-1851 ; Charles-François Chevê, *Dictionnaire des apologistes involontaires*, 2 vol., Paris, J.-P. Migne, 1853 ; Charles-Pélage Le Noir, *Dictionnaire des bienfaits et beautés du christianisme*, Paris, J.-P. Migne, 1856, *Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*, Paris, J.-P. Migne, 1856 et *Dictionnaire des droits de la raison*, Paris, J.-P. Migne, 1860.

37. Voir Vincent Bourdeau, Jean-Luc Chappey et Julien Vincent (dir.), *Les encyclopédismes en France à l'ère des révolutions (1789-1850)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2020.

38. Voir, ainsi, le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, 6 vol., Paris, Hachette, 1844-1852, dont les rédacteurs sont des élèves de Cousin – beaucoup ont par ailleurs publié des ouvrages spécifiquement consacrés aux questions métaphysiques et religieuses entre les années 1840 et les années 1870.

aussi une place substantielle aux questions philosophiques et religieuses – ainsi de la *Revue des deux mondes*, chère aux notables français³⁹. Dans le même registre notabiliaire, il convient d’évoquer les grands orateurs de la chaire, et en particulier les conférences de Notre-Dame, où se sont illustrés l’abbé puis dominicain Henri Lacordaire (1802-1861), le jésuite Xavier de Ravignan (1795-1858) ou encore son confrère Célestin-Joseph Félix (1810-1891), considérés par la suite comme de grands apologistes français du XIX^e siècle. Une apologétique populaire demeure, et elle va d’ailleurs persister jusqu’au XX^e siècle. On peut renvoyer ici à l’immense succès rencontré par les *Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la religion* (1851) de Louis-Gaston de Ségur (1820-1881) – l’ouvrage en est à sa 200^e édition en 1881, et il en a été vendu 700 000 exemplaires⁴⁰. Le préambule indique très explicitement l’orientation donnée par M^{sr} de Ségur à ses *Réponses courtes* : « Vous trouverez, sans doute, bien des questions traitées trop brièvement, mais j’ai craint de vous fatiguer, mon cher lecteur, et j’ai mieux aimé être incomplet que de vous endormir. Malheur au livre sur lequel on dort⁴¹ !... » Entraîné dans les débats inévitablement suscités par l’entrée dans l’âge libéral, le premier XIX^e siècle voit la prolifération incessante de discours apologétiques et contre-apologétiques de formes très variées.

Si l’on veut se faire une idée des enjeux et des façons de l’apologétique catholique française telle qu’elle s’exprime jusqu’aux années 1860, il n’est que de consulter l’introduction du *Dictionnaire apologétique* de Jehan de Saint-Clavien. Laïc, disciple de Louis de Bonald (1754-1840), Jehan de Saint-Clavien est surtout un compilateur, plutôt bien informé à en croire Claude Langlois, qui souligne sa capacité « à pointer les enjeux philosophiques des débats scientifiques » contemporains⁴². Il est convaincu que la science doit se mettre au service d’une nouvelle apologétique et s’inscrit pleinement dans la logique de la science catholique mennaisienne de facture traditionaliste. Auteur dont la fécondité est proprement stupéfiante, il compose plusieurs volumes dans la collection de dictionnaires de l’abbé Migne – successivement, un *Dictionnaire d’astronomie, de physique et de météorologie* (1850), un *Dictionnaire de chimie et de minéralogie* (1851), un *Dictionnaire de botanique* (1851), un *Dictionnaire de zoologie* (1852-1855), un *Dictionnaire d’anthropologie* (1853), un *Dictionnaire de cosmologie et de paléontologie* (1854), un *Dictionnaire des origines du christianisme* (1855), un *Dictionnaire des sciences physiques naturelles* (1857), un *Dictionnaire de linguistique et de philologie* (1858), trois volumes d’un *Dictionnaire de philosophie catholique* (1860-1864), et enfin un *Dictionnaire des controverses historiques* (1866) – dont la variété et la succession à un train d’enfer suffisent à indiquer les limites, mais qui ont le précieux avantage

39. Voir Albert de Broglie, « De l’apologétique chrétienne au dix-neuvième siècle », *Revue des deux mondes*, 1^{er} mars 1851, p. 908-925.

40. Voir Stéphanie Dord-Crouslé, « Prouver sans s’interdire de plaire : permanence et renouvellement du discours apologétique catholique sous le Second Empire », *Les religions du XIX^e siècle*, dans Sophie Guermès et Bertrand Marchal (dir.), 2011, <http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/religions.html> [document en ligne consulté le 9 août 2021].

41. Louis-Gaston de Ségur, *Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la religion*, 41^e édition, Paris, Jacques Lecoffre, 1857, p. VII-VIII.

42. Claude Langlois, « Jehan de Saint-Clavien (François) », dans Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, vol. 9 : *Les sciences religieuses. Le XIX^e siècle, 1800-1914*, dans François Laplanche (dir.), Paris, Beauchesne, 1996, p. 351-352.

d'offrir de premières synthèses catholiques sur les sciences modernes et leurs récents apports. L'introduction du *Dictionnaire apologétique* s'ouvre sur une sorte de radiographie de la société contemporaine et cite massivement Pierre Leroux, qui prônait la nécessité d'une nouvelle religion, et Théodore Jouffroy, qui prédisait la substitution de la philosophie au christianisme. À suivre Jéhan de Saint-Clavien, le XIX^e siècle est marqué par un rejet du rationalisme du XVIII^e siècle : il cherche sa foi, d'où l'anarchie qui règne dans les esprits. La ligne de démarcation est clairement tracée : le vide qui a produit le désordre des intelligences est né des investigations de la raison au-delà de son périmètre réservé, il a engendré le doute, comme chez Jouffroy, ou les élucubrations croyantes et sociales de Leroux. L'apologétique a dès lors pour but de rétablir l'accord de l'esprit du temps avec le catholicisme, notamment en s'appuyant sur les récentes découvertes de la science moderne : « Les sciences, longtemps faussées par leur alliance avec la philosophie incrédule du dernier siècle, se sont complètement séparées d'elle. Depuis lors, elles font des progrès inouïs, et [...] elles ont retrouvé la foi sur tous les chemins de la vérité, et nous rapportent tous les jours des solutions qui la confirment⁴³. » La philosophie des Lumières est désormais aux abois et assiste à son irréversible péremption. La seule philosophie authentique, insiste Jéhan de Saint-Clavien, s'est toujours crucialement appuyée sur la religion chrétienne. Le rôle du christianisme est ainsi surplombant dans l'histoire de l'humanité, comme le prouve l'état de civilisation des peuples non chrétiens, tandis que les sociétés chrétiennes ont profité de la révolution morale de l'Évangile. Les préceptes du christianisme, portés par la tradition de l'Église, ont produit les sciences, la liberté de l'individu et l'ordre social qui en a découlé. Pour Jéhan de Saint-Clavien, le christianisme est clairement le moteur du progrès : « Telle est le grand moyen de civilisation que le christianisme a apporté aux sociétés humaines. C'est à ce moyen qu'elles doivent ces longues existences toujours actives, cette éternelle jeunesse, et après tant de siècles cette plénitude de vie qui les fait s'élaner vers des horizons nouveaux⁴⁴. » Il est d'ailleurs significatif de voir Jéhan de Saint-Clavien longuement citer Lacordaire. L'action surnaturelle de l'Église est défendue sur le mode de l'évidence, et la preuve de la vérité du catholicisme est éclatante dans la permanence de l'Église et son immuabilité dogmatique, qui contrastent avec les révolutions contemporaines. Le propos développé repose ici sur une apologie par l'histoire et par les savoirs contemporains.

L'apologétique inquiète du dernier tiers du XIX^e siècle

L'apologétique catholique française tend alors à montrer qu'il n'y a pas de conflit entre la société contemporaine – qui est en quête de foi et comme en transition croyante, mais en retour vers le christianisme – et les vérités chrétiennes. Telle qu'elle est présentée par Jéhan de Saint-Clavien, l'apologétique s'empare des valeurs contemporaines – à commencer par l'idée de progrès – pour les présenter à la lumière de la révolution chrétienne et de son action dans l'histoire. La tâche affectée à l'apologétique est donc d'abord un travail d'appropriation des nouvelles

43. Louis-François Jéhan de Saint-Clavien, *Dictionnaire apologétique*, op. cit., t. I, col. 91-92.

44. *Ibid.*, col. 97-98.

valeurs et des savoirs récents. La question de la Révélation – et plus généralement du surnaturel – reste fondamentale ; l’objet principal de l’apologétique est d’en prouver la crédibilité. Jusque dans les années 1860, l’apologétique catholique française se caractérise par un optimisme tempéré et par une confiance dans l’avenir qui la conduit à envisager la restauration du christianisme dans les sociétés de l’âge libéral. Elle n’est pas à proprement parler une arme de combat contre les valeurs séculières dominantes, même s’il y a indéniablement des crispations d’ordre politique. Configuration particulière qui est permise par le fait qu’au cours du premier XIX^e siècle, l’apologétique se développe dans le contexte d’une société massivement croyante et observante. Les années 1860-1870 viennent pourtant fragiliser la confiance des défenseurs du catholicisme et fermer les perspectives qui s’ouvraient devant eux.

Cruciale, la décennie voit l’émergence d’une apologétique désormais inquiète en même temps que s’effectue un changement de paradigme lourd de conséquences par où les sciences sont désormais perçues comme une arme destructrice de la foi. Dans l’ordre philosophique, la rupture tient à l’influence du positivisme. Son affirmation sonne le glas de l’hégémonie du spiritualisme dans la philosophie française et, surtout, la conciliation entre foi et raison n’est plus l’enjeu capital de débats où les oppositions deviennent plus radicales et exclusives qu’auparavant. Certes, la question des relations entre foi et raison demeure au fondement de la démarche apologétique, mais elle est plus un facteur d’organisation interne du discours qu’un lieu de débat avec l’adversaire. Alors que le positivisme est devenu un soubassement culturel essentiel des républicains et une composante fondamentale de la pensée laïque, plusieurs événements viennent mettre l’apologétique catholique française au défi de s’adapter aux nouvelles conditions qui lui sont imposées. Il y a en premier lieu le choc produit par la publication en 1863 de la *Vie de Jésus* d’Ernest Renan (1823-1892), le succès qu’elle a rencontré et l’influence qu’elle a exercée dans le domaine de l’exégèse⁴⁵ – il suffit, pour s’en convaincre, de comparer sa réception au dédain avec lequel avait été accueillie la *Vie de Jésus* de David Friedrich Strauss (1808-1874), publiée en allemand en 1835 et dont le premier tome avait été traduit en français par Émile Littré en 1839 et le second en 1853. Il faut ensuite tenir compte des conséquences de la diffusion des thèses évolutionnistes. Le célèbre traité *De l’origine des espèces* publié en 1859 par l’Anglais Charles Darwin (1809-1882) est traduit en français en 1862 par Clémence Royer (1830-1902), qui fait précéder sa traduction d’une copieuse préface très hostile à la religion et au christianisme⁴⁶. Il convient, enfin, de prendre la mesure des conséquences de l’institutionnalisation de disciplines comme la préhistoire et l’anthropologie et des progrès de la linguistique, qui parvient à déchiffrer l’écriture cunéiforme. Autant de foyers critiques des traditions religieuses qui naissent concomitamment et élargissent la profondeur historique et spatiale de l’histoire des religions. Dans un autre ordre d’idées, le *Syllabus* (1864) et sa réception, aussi bien dans les milieux catholiques que non catholiques, participent à la nouvelle radicalisation des positions. Les années 1860-1870 voient par ailleurs une recrudescence du « merveilleux chrétien »

45. Voir Nathalie Richard, *La Vie de Jésus de Renan. La fabrique d’un best-seller*, Rennes, PUR, 2015.

46. Sur l’écho rencontré par la préface de Clémence Royer, voir Claude Blanckaert, « “Les bas-fonds de la science française” : Clémence Royer, l’origine de l’homme et le darwinisme social », *Bulletins et mémoires de la Société d’anthropologie de Paris*, n.s., III/1-2, 1991, p. 115-130.

qu'on peut considérer, dans le discours clérical, comme une forme d'apologétique – ses manifestations sont interprétées comme une réponse à la poussée positiviste et une protestation à l'encontre du monde moderne qui valent démonstration de foi, mais qui provoquent aussi un regain d'anticléricalisme.

Innovations scientifiques et bouleversements culturels convergent donc pour produire une reconfiguration du paysage savant en France – contexte dans lequel est créée en 1880 une chaire d'apologétique à l'Institut catholique de Paris qui est immédiatement confiée à l'abbé Paul de Broglie (1834-1895) et dont l'objectif est de faire pièce à l'enseignement du Collège de France, où vient justement d'être ouverte une chaire d'histoire des religions occupée par le théologien et exégète protestant Albert Réville (1826-1906)⁴⁷. Du point de vue des sciences religieuses, le tournant des années 1870 est crucial. Nombreux sont alors les savants qui tentent de relever le défi de soumettre les religions révélées à une approche scientifique rigoureuse. En 1872, l'indianiste Émile Burnouf (1821-1907) publie une monographie intitulée *La science des religions*, qui regroupe des articles parus séparément dans la *Revue des Deux-Mondes* avant 1870. En 1873, paraît la traduction française de *La science de la religion* de l'orientaliste allemand Friedrich Max Müller (1823-1900). Autre personnalité marquante, le pasteur protestant Frédéric Lichtenberger (1832-1899), qui est un des fondateurs de l'École libre des Sciences religieuses – ouverte en décembre 1873 et devenue en 1877 Faculté de théologie protestante de Paris –, entame la publication d'une *Encyclopédie des sciences religieuses* en treize volumes qui paraissent de 1877 à 1882. Il y affirme la nécessité de distinguer entre sciences religieuses et théologie et se fait le chantre de la méthode historique appliquée à l'histoire des religions, au moment même où, parmi les historiens, l'école méthodique devient dominante. À la fondation de la *Revue historique* par Gabriel Monod (1844-1912) en 1876 répond en 1880 le lancement de la *Revue de l'histoire des religions* par le théologien et historien protestant Maurice Vernes (1845-1923), qui fait de la célèbre préface de Gabriel Monod à la première livraison de la *Revue historique* la charte scientifique de la nouvelle revue.

Effervescence scientifique et intellectuelle que vient corroborer la liberté d'enseignement supérieur, concédée par la loi de 1875 et suivie de la création d'Instituts catholiques, à Paris, Lyon, Lille et Angers dès 1875 – elle permet la mise en place et la diversification des lieux qui vont favoriser le renouvellement de l'apologétique⁴⁸. L'investissement des sciences profanes par le clergé est par ailleurs manifeste dans les congrès scientifiques internationaux catholiques qui se tiennent à partir de 1888 – et auxquels viennent par la suite répondre en quelque sorte les Congrès d'histoire des religions⁴⁹. S'il n'y est pas question d'apologétique au sens propre, du moins la volonté de se frotter aux sciences profanes est-elle en mesure d'en nourrir l'argumentaire, d'autant que les congrès scientifiques internationaux catholiques « ont pour but de faire connaître au public la qualité

47. Voir Patrick Cabanel, « L'institutionnalisation des sciences religieuses en France (1879-1908). Une entreprise protestante ? », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 140, 1994, p. 33-80.

48. Voir Pierre Colin, « L'apologétique à l'Institut catholique de Paris », dans Philippe Capelle (dir.), *Philosophie et apologétique. Maurice Blondel cent ans après*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1999, p. 103-122.

49. Voir Arie L. Molendijk, « Les premiers congrès d'histoire des religions, ou comment faire de la religion un objet de science ? », *La fabrique internationale de la science, Revue germanique internationale*, 12, 2010, p. 91-103.

du travail scientifique des catholiques⁵⁰ ». La création en 1890 de l’École biblique et archéologique de Jérusalem s’inscrit dans la même logique d’*aggiornamento* culturel. Le pontificat de Léon XIII pousse les clercs à investir les différents champs scientifiques ouverts à leurs réflexions – le 18 août 1883, le pape souscrit le Bref *Sape numero considerantes* consacré au développement des études historiques –, et il faut souligner le retentissement des encycliques *Æterni Patris* (1879), qui promeut l’étude des œuvres de saint Thomas d’Aquin, et *Providentissimus Deus* (1893), qui encourage le renouveau des études bibliques, sans compter le soutien réitéré du Saint-Siège aux congrès scientifiques internationaux catholiques. L’institution ecclésiale soutient ainsi le nécessaire renouvellement de l’apologétique catholique.

Un excellent témoignage de l’énorme travail accompli en quelques décennies se trouve assurément dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* que publie en 1890 l’abbé Jean-Baptiste Jaughey (1844-1894). D’abord précepteur des enfants Riancey, une famille célèbre dans le monde catholique, puis professeur de théologie morale à l’Institut catholique de Lyon de 1878 à 1886, et enfin aumônier des Dames de l’Assomption d’Auteuil, l’abbé Jaughey peut presque incarner à lui seul le renouveau de l’apologétique catholique française tant son activité est proliférante. En 1880, il fonde une revue intitulée *La Controverse : revue des objections et des réponses en matière de religion*⁵¹. Puis il crée un nouveau périodique, intitulé *La science catholique* (1886-1906), qui fusionne en 1906 avec la *Revue des sciences ecclésiastiques* pour devenir la *Revue des sciences ecclésiastiques et la Science catholique* (1906-1910). L’abbé Jaughey est surtout l’éditeur scientifique du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (1890)⁵², un ouvrage très diffusé, puisque à en croire le témoignage du P. d’Alès en 1931, de 12 000 à 15 000 exemplaires en ont été vendus en vingt ans⁵³. Le *Dictionnaire apologétique* de l’abbé Jaughey rassemble ou prolonge le plus souvent des articles tirés de *La science catholique*. Selon François Laplanche, la revue et le dictionnaire ont mis à contribution l’élite savante catholique française de l’époque, et l’ensemble constitue « une assez bonne coupe de l’état de la science catholique vers 1890 » : « Elle est bien informée, mais ne cède pas de terrain aux adversaires⁵⁴. »

Tel qu’il est défini le 15 décembre 1886 par l’abbé Jaughey au début de la première livraison de la revue, le programme de la *Science catholique* revendique le refus des compromis et des concessions et affiche une ligne clairement intransigeante : « Abandonner comme contestable un point quelconque de la doctrine de

50. Francesco Beretta, « Les Congrès scientifiques internationaux des catholiques et la production d’orthodoxie dans l’espace intellectuel catholique (1880-1900) », dans Claude Langlois et Christian Sorrel (dir.), *Le catholicisme en congrès (XIX^e-XX^e siècles)*, Lyon, LARHRA, 2020, p. 155-203.

51. Éditée à Lyon, chez Vitte et Perrussel, la collection comporte neuf imposants volumes publiés de 1880 à 1887 « sous la direction d’un Comité de professeurs des facultés catholiques de Lyon ».

52. Voir Jean-Baptiste Jaughey (dir.), *Dictionnaire apologétique de la foi catholique, contenant les preuves principales de la vérité de la religion et les réponses aux objections des sciences humaines*, 1^{re} édition, Paris-Lyon, Delhomme et Briguet, 1890 [2^e 1892, 3^e 1899].

53. « Épilogue », dans Adhémar d’Alès (dir.), *Dictionnaire apologétique de la foi catholique contenant les preuves de la vérité de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines*, 4^e édition, 5 vol., Paris, Beauchesne, 1909-1931, t. v, p. III-XVI [p. III].

54. François Laplanche, « Jaughey (Jean-Baptiste) », *Les sciences religieuses. Le XIX^e siècle, 1800-1914, op. cit.*, p. 351.

l'Église, c'est logiquement l'abandonner tout entière, c'est passer à l'ennemi⁵⁵. » Le recours à la science moderne contre les vérités de foi a pris un caractère nouveau, et l'enjeu des discussions auxquelles il donne lieu ne se limite plus désormais aux élites, puisque les discours irréligieux appuyés sur des arguments prétendument scientifiques se répandent largement par le truchement de l'école et de la presse : « Autrefois, les objections scientifiques contre la religion ne faisaient guère sentir leur influence en dehors des classes élevées de la société ; de nos jours, grâce à la presse et à une demi-instruction, partout répandues, ces difficultés troublent les esprits en bas comme en haut. Pour plusieurs, elles rendent impossible le retour aux croyances chrétiennes ; pour beaucoup de jeunes gens, elles rendent la perte de la foi presque inévitable⁵⁶. » Le clergé et les catholiques instruits sont désormais sommés de disposer de connaissances apologetiques beaucoup plus riches et étendues qu'auparavant. Le titre même de la revue de l'abbé Jaughey signale que la rupture avec la période précédente n'est pas brutale : il s'agit bien d'élaborer une science qui soit catholique et conçue par des catholiques et de s'emparer des acquis des sciences profanes. Le périodique est explicitement destiné au clergé et aux catholiques lettrés. Apparemment, il s'agit plus de rassurer les fidèles que de convaincre les adversaires, comme si la rupture était consommée. Perspective dans laquelle les premiers objectifs de l'apologétique sont d'ordre pastoral et se placent sous le drapeau de la défense face à une menace. Les orientations de Léon XIII sont invoquées en faveur de l'investissement des sciences profanes, mais le texte de référence, sur lequel on se fonde avec la plus grande confiance, demeure la Constitution *Dei filius de fide catholica* du concile premier du Vatican, qui a enterré le traditionalisme en rappelant les débats des années 1840-1850 et en affirmant hautement qu'il ne pouvait « jamais exister de contradiction entre la foi et la raison⁵⁷ ». De quoi Jaughey croit pouvoir tirer une justification indiscutable des positions défendues par la *Science catholique* : « Notre respect absolu pour la foi et l'Église qui nous la propose ne diminue en rien notre respect et notre confiance pour les sciences humaines et pour les savants qui les cultivent. Ces deux sentiments viennent de la même source, l'amour de la vérité, et ne peuvent jamais être en désaccord⁵⁸. » Souvent citée, et encore après 1900, la Constitution *Dei filius* demeure une référence centrale pour l'apologétique catholique, même si le document conciliaire n'est pas sans équivoque dans sa définition des relations entre sciences et foi.

Les mêmes engagements religieux et plus largement épistémologiques se retrouvent dans l'élaboration du massif *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* de l'abbé Jaughey. La préface précise d'emblée quelques points essentiels. Pour Jaughey, la mission de l'apologétique est de défendre le caractère divin de l'Église, et non chaque point de son histoire, faite par les hommes : « L'orthodoxie ne nous oblige

55. Jean-Baptiste Jaughey, « Notre programme », *La Science catholique. Revue des questions religieuses*, 1/1, 1886, p. 1-3 [p. 2].

56. *Ibid.*, p. 1.

57. Denzinger-Rahner, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, 31^e édition, Fribourg-en-Brigau-Rome, Herder, 1957, n. 1797, p. 486 : « Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem uera dissensio esse potest, cum idem Deus qui mysteria reuelat et fidem infundit, animo humano rationis lumen indiderit ; Deus autem negare se ipsum non possit, nec uerum uero unquam contradicere. »

58. Jean-Baptiste Jaughey, « Notre programme », art. cité, p. 2.

pas à prendre toujours la défense de la conduite des papes, des évêques, des prêtres et des ordres religieux ; elle nous commande même, en certains cas, de la condamner hautement⁵⁹. » L’affirmation est importante, car elle montre que l’histoire, qui s’affirme alors comme discipline conquérante, impose un premier déplacement des modes et des champs de défense de la religion. La société contemporaine se caractérise, selon Jaugey, par un scepticisme diffus, tenu pour le mal du siècle, et par une pluralité étourdissante d’opinions qui empêche d’établir des critères de certitude : « Autrefois, dans notre monde chrétien, on naissait croyant ; aujourd’hui, l’enfant naît sceptique ; il commence à douter aussitôt qu’il commence à raisonner. À toutes les époques, le scepticisme a fait des victimes, mais jamais cette fatale maladie n’avait envahi les esprits aussi universellement que de nos jours. Non seulement, en effet, elle sévit dans les classes lettrées [...], mais elle exerce ses ravages jusque dans les couches les plus infimes de la société⁶⁰. » L’apologétique a dès lors le devoir de produire de la sécurité intellectuelle, voire psychologique, pour les croyants. Les attaques contre la foi, quand elles proviennent du champ de l’histoire ou de la philosophie, sont parfois anciennes ; elles peuvent être aussi nouvelles quand il s’agit du statut philologique des textes révélés ou des apports des sciences naturelles. L’ancienne apologétique littéraire, fondée largement sur l’appel aux sentiments, est abandonnée.

Le *Dictionnaire apologétique* de l’abbé Jaugey se fait le chantre du recours aux sciences humaines, notamment parce qu’elles sont devenues une arme contre l’Église : « Il faut à l’apologiste la science de la théologie et de la philosophie, c’est-à-dire la connaissance approfondie de tout ce que l’Église enseigne et des preuves sur lesquelles s’appuie cet enseignement ; il lui faut la connaissance des diverses sciences humaines, dans lesquelles les adversaires sont allés chercher des difficultés contre la vraie foi, et cette connaissance doit être profonde, non superficielle, afin que la force des arguments soit bien saisie⁶¹. » L’apologiste contemporain doit donc, inévitablement, maîtriser les domaines de la philosophie, de la théologie dogmatique, de la théologie morale, de l’exégèse, de la liturgie, du droit canon et de l’histoire ecclésiastique, mais il doit être aussi versé dans l’histoire générale, l’histoire des religions, la linguistique, l’ethnologie, la géologie, la préhistoire, la cosmologie, la médecine ou encore l’économie politique. Tâche qui dépasse manifestement les forces d’un seul homme – d’où le recours, pour élaborer le *Dictionnaire apologétique*, à une multitude de savants : « De cet état de choses, il résulte que les questions d’apologétique ne peuvent plus aujourd’hui être traitées à fond que par des spécialistes⁶². » À l’ancienne forme littéraire et sentimentale du discours apologétique, qui tentait d’établir les harmonies du dogme avec les besoins de l’esprit humain, doit être désormais préférée une manière scientifique d’exposer la défense des vérités chrétiennes. Ainsi l’abbé Jaugey a-t-il résolument opté pour le dictionnaire, « forme qui exclut les développements littéraires et n’admet que les mots rigoureusement nécessaires à l’expression des idées⁶³ » – et d’ajouter significativement : « Le lecteur ne devra donc pas chercher ici les hautes

59. *Id.*, « Préface », *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, op. cit., Paris-Lyon, 1890, p. v.

60. *Ibid.*, p. i.

61. *Ibid.*, p. viii.

62. *Ibid.*, p. viii.

63. *Ibid.*, p. viii.

et poétiques considérations qui font le charme des livres apologétiques les plus célèbres chez nous, ni cette verve littéraire qui donne parfois tant d'attrait aux œuvres de nos polémistes. Ce sont des mérites que nous sommes loin de dédaigner, quoique leur influence réelle soit bien amoindrie dans notre monde actuel ; mais la nature du présent ouvrage ne les comporte pas⁶⁴. » L'œuvre apologétique passe primordialement par la défense de la tradition qui apparaît comme le cœur névralgique d'une restauration de la vérité et le premier soubassement du dictionnaire : « Les preuves les plus éclatantes de la divinité du christianisme, les miracles et les prophéties, sont elles-mêmes l'objet de tant d'attaques qu'elles perdent une grande partie de leur évidence, lorsque des esprits, nourris en dehors de la vraie lumière, entreprennent de les étudier en détail⁶⁵. » Un second champ concerne la réponse aux objections des sciences humaines, et un troisième, les questions exégétiques. L'abbé Jaughey affirme la nécessité d'une posture charitable dans les discussions apologétiques, car, explique-t-il, contrairement à la situation dans laquelle il se trouvait au XVIII^e siècle, le catholicisme est désormais confronté à des adversaires qui sont de bonne foi, en quête sincère de vérité, mais victimes des préjugés d'un siècle incrédule.

Parce qu'il manifeste la volonté décisive de faire entrer l'apologétique catholique française dans l'âge de la souveraineté des sciences, le *Dictionnaire apologétique* de Jaughey est un ouvrage capital. Dans leur livraison du 18 janvier 1890, les *Annales catholiques*, un périodique conservateur fondé en 1872 par l'historien et polygraphe Joseph Chantrel (1818-1884) – lui-même collaborateur de Louis Veuillot (1813-1883) à *L'Univers* –, vantent les mérites de l'entreprise de l'abbé Jaughey. Elles notent que « l'apologétique, parce qu'elle a plus spécialement dans sa mission de répondre aux attaques et que celles-ci varient selon les temps, doit suivre bien plus encore [que la théologie] le mouvement des esprits et des époques⁶⁶ ». Pour les *Annales catholiques*, l'époque contemporaine est caractérisée, bien plus que par la diffusion d'erreurs particulières, par la négation même du fait de la Révélation. Autrement dit, le combat de l'apologétique n'est plus dirigé contre une simple hérésie, mais contre un naturalisme intégral qui récusé la possibilité du surnaturel : « De là résultent deux choses ; d'une part que, si la théologie proprement dite reste toujours la science haute et sacrée, l'apologétique, à laquelle il appartient d'établir l'existence d'une religion révélée, prend une importance plus grande qu'elle ne l'a jamais eue. D'autre part, qu'elle a besoin pour atteindre son but d'embrasser dans le cadre de ses études une foule de points nouveaux⁶⁷. » À leur tour, les *Annales catholiques* soulignent la nécessité pour les apologistes contemporains de se doter de multiples compétences dont la possession excède les capacités d'un seul homme. D'où l'obligation désormais d'entreprendre à plusieurs la tâche apologétique, ainsi qu'en témoigne magnifiquement le récent dictionnaire de l'abbé Jaughey, dont la forme est la plus propice à la mise en œuvre d'une méthode résolument scientifique : « Son ouvrage est un ouvrage de science, de science non seulement par son objet,

64. *Ibid.*, p. ix.

65. *Ibid.*, p. ix.

66. « Apologétique chrétienne. Le nouveau dictionnaire de M. l'abbé Jaughey », *Annales catholiques*, 18 janvier 1890, p. 138-148 [p. 139].

67. *Ibid.*, p. 139.

mais par sa méthode et ses procédés. L’auteur a voulu ainsi répondre directement aux tendances d’un siècle qui affecte de ne jurer que par la science⁶⁸. »

Que la publication du *Dictionnaire apologétique* ait été un événement éditorial en catholicité, l’indique clairement un Bref adressé le 21 mars 1890 par le pape Léon XIII à l’abbé Jaugey et dont *La Croix* se fait l’écho dans sa livraison du 4 avril suivant. Le souverain pontife y souligne le bien-fondé de l’entreprise : « À notre époque, en effet, beaucoup d’hommes en sont arrivés à cette idée fausse de croire que la raison humaine ne peut s’accorder avec la foi catholique, comme si la lumière de l’une était obscurcie par la lumière de l’autre. C’est pourquoi Nous estimons que vous faites une œuvre utile en employant vos soins et vos talents à réfuter cette erreur et à démontrer ce qui est vrai, à savoir qu’entre la foi et la raison, il ne peut jamais y avoir de véritable désaccord⁶⁹. » L’allusion est ici presque explicite à un passage crucial de la Constitution *Dei filius* du concile premier du Vatican. En conformité avec les impulsions qu’il donne à la promotion d’une science catholique rénovée, le pape confère le sceau de son approbation à la nouvelle apologétique.

Assainissement qui passe par le renoncement à des positions dont l’irréversible péremption a été sanctionnée par les avancées scientifiques. Il faut ainsi souligner le fait que la théorie de la révélation primitive, selon laquelle l’homme a reçu une première connaissance de la vérité au temps d’Adam avant qu’elle ne s’obscurisse pour ne plus subsister qu’à l’état de vestiges plus ou moins consistants dans les diverses civilisations, est abandonnée : elle est considérée comme dangereuse pour l’apologétique dès lors qu’elle tend à s’appuyer sur la parenté des mythes. D’extraction traditionaliste, l’hypothèse de la révélation primitive avait pourtant été un pilier de l’apologétique catholique du premier XIX^e siècle : sa relégation signale une inflexion importante. À partir des années 1880, également, le concordisme radical, qui se donne pour but de montrer l’accord entre les connaissances scientifiques contemporaines et les données bibliques, commence à être battu en brèche – dans son *Apologétique scientifique de la foi chrétienne* (1885), un ouvrage qui a fait date, l’abbé François Duilhé de Saint-Projet (1822-1897), choisit la voie d’un accord négatif entre science et foi en s’attachant à montrer l’absence de contradiction entre elles plutôt que leur concordance. Le clivage, toujours structurant en catholicisme, entre les « progressistes », qui plaident pour une composition avec la société moderne, et les « intransigeants », pour qui la condamnation de la 80^e proposition énumérée par le *Syllabus* est devenue un cri de ralliement, informe désormais largement le champ de l’apologétique catholique française et contribue décisivement à son animation.

Apogée et déclin de l’apologétique au premier xx^e siècle

Une nouvelle séquence s’ouvre alors pour les apologistes catholiques, marquée par l’apogée très nettement visible de la production apologétique, à son plus

68. *Ibid.*, p. 141.

69. Léon XIII à Jaugey, Rome, 21 mars 1890, cité dans *La Croix*, 4 avril 1890, p. 3.

haut niveau entre 1900 et 1920 – un pic semblable s’observe en Allemagne⁷⁰. Une réorientation s’opère par où l’apologétique tend à mettre en avant une séparation nette entre foi et sciences, tirant sans doute les leçons de la « faillite de la science », pour reprendre l’exclamation de Ferdinand Brunetière (1849-1906) – d’ailleurs souvent compté parmi les apologistes catholiques – dans un article intitulé *Après une visite au Vatican* et publié le 1^{er} janvier 1895 dans la *Revue des Deux Mondes*⁷¹. Éloquentes, ainsi, les réponses à une « enquête religieuse et philosophique » sur *Les conditions du retour au catholicisme* (1907) initiée par le médecin lyonnais et catholique progressiste Marcel Rifaux (1872-1938), qui s’était signalé à l’attention du public en faisant paraître en 1905 un essai intitulé *L’agonie du catholicisme... ?* où il traitait notamment des rapports entre science contemporaine et religion. Un formulaire a été adressé à des intellectuels qui les interpelle vigoureusement : « Le catholicisme souffre d’une véritable crise d’ordre intellectuel. Cette crise intellectuelle est-elle simplement une crise de laborieuse adaptation, par conséquent transitoire et de l’issue de laquelle le catholicisme peut espérer un surcroît de vie ? Ou bien, au contraire, est-elle une crise d’épuisement de laquelle, humainement parlant, le catholicisme ne saurait se relever⁷² ? » Indice d’une forclusion de l’apologétique, l’enquête n’a été faite qu’auprès de personnalités catholiques. Parmi les réponses envoyées au D^r Rifaux, celle du vicomte Robert d’Adhémar (1874-1941), mathématicien, professeur à l’Université catholique de Lille, montre clairement que les temps ont changé : « On a trop mêlé science et religion et l’on n’a pas compris que le savant a une indépendance absolue, dans l’*ordre intellectuel*, et qu’il ne peut en être autrement. Séparons donc, ou plutôt travaillons à séparer ce qui est *de foi* de ce qui est *de science* [...]. On ne saurait chercher la foi [...] d’une manière identique à celle suivie dans la recherche, dans la démonstration scientifique⁷³. » De son côté, le juriste Robert Beudant (1864-1953), professeur de droit à l’Université de Grenoble, doit constater que, trop souvent encore, les savants catholiques sont disqualifiés pour leurs convictions religieuses : « L’opinion générale est qu’un catholique est le prisonnier d’un dogme [...] et que par conséquent la pensée d’un catholique, n’étant pas libre, n’est pas apte à la recherche vraiment scientifique⁷⁴. » Pour Robert Beudant, il est évident qu’il y a un irréductible divorce, et dont la consommation est ancienne, entre catholicisme et science. Aux apologistes contemporains, le juriste grenoblois adresse d’urgentes recommandations : « Il existe une apologétique dite traditionnelle ; et un secret instinct de conservatisme systématique pousse les théologiens à penser que cette

70. Voir Walter Kern, « Fondamentale (théologie) », dans Jean-Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 480-485 [p. 481].

71. Ferdinand Brunetière, « Après une visite au Vatican », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} janvier 1895, p. 97-118. Sur le débat engendré par les positions de Brunetière, voir Harry W. Paul, « The Debate over the Bankruptcy of Science in 1895 », *French Historical Studies*, v/3, 1968, p. 299-327, Anne Rasmussen, « Critique du progrès, “crise de la science” : débats et représentations du tournant du siècle », *Mil neuf cent. Revue d’histoire intellectuelle*, 14, 1996, p. 89-113, Jacqueline Lalouette, « La querelle de la foi et de la science et le banquet Berthelot », *Revue historique*, 608, 1998, p. 825-844, et Thomas Loué, « L’apologétique de Ferdinand Brunetière et le positivisme. Un bricolage “généreux et accueillant” », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, LXXVII/1, 2003, p. 101-126.

72. Marcel Rifaux, *Les conditions du retour au catholicisme. Enquête philosophique et religieuse*, Paris, Plon-Nourrit, 1907, p. 81.

73. Cité *ibid.*, p. 88.

74. Cité *ibid.*, p. 97.

apologétique est la perfection même, de telle sorte non seulement qu’on puisse se dispenser, mais qu’il faille s’abstenir d’en chercher une autre. Rien n’est plus faux ni plus funeste⁷⁵. » Parce que les dogmes ont une histoire, l’apologétique catholique doit en avoir une aussi ; elle doit s’adapter aux besoins de l’époque dans laquelle elle est produite. L’apologétique est une défense de la religion chrétienne contre les attaques dont elle est l’objet ; autrement dit, elle est primordialement une tactique qui doit tenir compte des coups que lui porte l’adversaire. Elle doit donc se prêter à d’incessantes transformations si elle veut remporter la victoire – d’où l’exclamation de Robert Beudant : « Une bibliothèque, à notre époque, vieillit en dix ans, devient inutilisable et n’est plus qu’un musée de livres. Or, que faisons-nous, nous les catholiques, sinon ressasser aux adversaires qui nous entourent les arguments produits il y a non pas dix ans, ni vingt, mais cent ou cent cinquante ans, à l’appui de nos dogmes⁷⁶ ? » Si Robert Beudant n’insiste pas sur la nécessité de séparer science et foi, comme le fait Robert d’Adhémar, sa réponse insiste non moins vivement que celle de son collègue lillois sur l’obligation dans laquelle se trouvent les auteurs catholiques de renouveler leur apologétique.

Les conséquences de la crise moderniste ont inévitablement retenti sur le débat apologétique au sein du catholicisme français. En 1905 est créée la *Revue pratique d’apologétique* – qui devient *Revue apologétique* en 1921, puis, brièvement, *Nouvelle revue apologétique* en 1939, peu avant de cesser de paraître. Elle est alors dirigée par le sulpicien Jean Guibert (1857-1914), supérieur du séminaire de l’Institut catholique de Paris, qui a été chargé durant dix ans du cours d’histoire naturelle au séminaire d’Issy et qui est par ailleurs favorable aux orientations ecclésiales et politiques incarnées par l’abbé Jules-Auguste Lemire (1853-1928), l’inventeur des jardins ouvriers. Auteur prolifique, Jean Guibert fonde la *Revue pratique d’apologétique* avec Alfred Baudrillart (1859-1942), alors recteur de l’Institut catholique de Paris, et Henri Lesêtre (1848-1914), prêtre du diocèse de Paris et exégète réputé. Le programme du nouveau périodique signale, dans la livraison du 1^{er} octobre 1905, le premier numéro de la revue, que le mot *apologétique* suscite de la défiance. Il s’agit là, selon l’équipe de la *Revue pratique d’apologétique*, d’une conséquence malheureuse des excès de l’apologétique classique développée au XIX^e siècle – Charles-Émile Freppel (1827-1891), évêque d’Angers et apologiste réputé en son temps, est donné en exemple –, qui a confondu le registre des vérités de foi et celui des vérités scientifiques : « Dans la lutte ardente des idées, au milieu du renouvellement scientifique, qui sont deux caractéristiques du XIX^e siècle, on a voulu, avec un empressement égal dans les deux camps, solliciter des sciences à peine constituées à se prononcer pour ou contre le catholicisme [...] : on a parlé de science catholique et de science libre penseuse ; on a voulu tout en même temps faire la science et la faire apologétique⁷⁷. » La *Revue pratique d’apologétique* exprime d’emblée et clairement que son propos est de distinguer soigneusement les rôles de l’apologétique et de la science – la première doit se garder de vouloir diriger la seconde, même si elle doit toujours demeurer en contact étroit avec elle : « Ce dégagement, qui n’est pas une rupture, nous permettra de faire œuvre apologétique *dans l’esprit le plus pratique*. Puisque, en effet, nous renonçons, en

75. Cité *ibid.*, p. 112.

76. Cité *ibid.*, p. 113.

77. « L’esprit de la revue », *Revue pratique d’apologétique*, 1/1, 1^{er} octobre 1905, p. 1-5 [p. 1-2].

tant qu'apologistes, à travailler à la construction de l'édifice scientifique, à faire progresser l'état actuel des connaissances, nous n'apporterons pas ici de recherches purement érudites⁷⁸. »

Pour autant, et il y a là un point de grande conséquence, les directeurs de la revue souhaitent être aussi « scientifiques d'esprit⁷⁹ ». Sans plus confondre les tâches respectives de la science et de l'apologétique, la *Revue pratique d'apologétique* ne s'en donne pas moins pour exigence de mettre en œuvre rigoureusement une information scientifique de première main présentée par des savants « rompus aux méthodes de recherche » et qui « porteront partout la rigueur et la précision, l'information exacte et la scrupuleuse loyauté de l'affirmation⁸⁰ ». Programme qui est développé un peu plus loin dans une contribution de Jean Guibert intitulée *État présent de l'apologétique scientifique*⁸¹. À suivre le sulpicien, l'histoire de l'apologétique chrétienne peut se décomposer en trois phases. De l'époque patristique à la Renaissance, on observe une alliance inévitable, qui va parfois jusqu'à la confusion, entre sciences et religion : « Il n'est donc pas surprenant que nos documents religieux, tant ceux de l'Écriture que ceux des anciens Pères de l'Église, soient en quelque sorte mixtes, tout ensemble religieux et scientifiques. On ne cherche point à distinguer ce qui est la science du monde et ce qui est la science de Dieu : tout nous est présenté de la même main⁸². » L'essor des sciences qui commence à la Renaissance et s'est poursuivi jusqu'au XIX^e siècle a, au contraire, entraîné une vive divergence et même une irréductible opposition entre science et religion. Pour Jean Guibert, l'apologétique a alors eu recours à deux manières : d'abord, le « littéralisme », qui s'est vainement efforcé de maintenir, en suivant laborieusement « la rigueur de la lettre », « les dires de l'Écriture et des Pères, opposant ce qu'on appelait la science sacrée à la science profane⁸³ » ; ensuite, le « concordisme », qui a prétendu que « l'enseignement scientifique de la Bible peut fort bien s'accorder avec l'enseignement scientifique des contemporains⁸⁴ ». Le début du XX^e siècle marque alors le commencement d'un nouveau cycle de l'apologétique chrétienne : après la confusion, puis l'opposition entre science et religion, le temps est venu de leur séparation. Les contradictions entre les connaissances scientifiques et les données de la foi ne sont en effet plus un problème à se reporter, note Jean Guibert, au propos tenu par le pape Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus Deus*, où il est expliqué qu'imprégnés des idées de leur temps, les Pères ont parfois mal interprété les passages de la Bible qui concernent les choses de la nature et ont même émis à leur sujet des opinions qui ne paraissent désormais plus guère probables⁸⁵ – et Jean Guibert d'ajouter : « Cette règle, donnée par le chef même de l'Église, est souveraine pour résoudre le conflit soulevé depuis des siècles entre la Bible et

78. *Ibid.*, p. 3.

79. *Ibid.*, p. 3.

80. *Ibid.*, p. 4.

81. Jean Guibert, « État présent de l'apologétique scientifique », *ibid.*, p. 14-22.

82. *Ibid.*, p. 16.

83. *Ibid.*, p. 19.

84. *Ibid.*, p. 19.

85. Denzinger-Rahner, *op. cit.*, n. 1948, p. 546 : « Quod uero defensio Scripturæ Sanctæ agenda strenue est, non ex eo omnes æque sententiæ tuendæ sunt quas singuli Patres aut qui deinceps interpretes in eadem declaranda ediderint, qui prout erant opinionones ætatis in locis edisserendis ubi physica aguntur, fortasse non ita semper iudicauerunt ex ueritate, ut quædam posuerint quæ nunc minus probentur. »

la science. Cherchez dans la Bible et dans les Pères, nous dit le pape, non point la science qui s’élabore aujourd’hui, mais la science qui avait cours au moment où parlaient ces auteurs, mais l’expression fidèle des apparences qui en tout temps frappent les regards⁸⁶. » Si elle cesse de lui être liée, la science du monde n’a pas non plus lieu d’être opposée à la croyance religieuse. Dans les documents sacrés, il convient de faire le départ entre éléments scientifique et religieux : « Nous cessons d’être troublés de ce que l’écorce est caduque et doit être, avec le temps, remplacée par une autre⁸⁷. » En d’autres termes, parce que les sciences obéissent à la loi du progrès, leurs acquis sont transitoires et évolutifs et sont de fait soumis aux débats des spécialistes ; elles ont donc été imprudemment appelées au secours de l’apologétique chrétienne en des domaines où elles ne pouvaient pas servir la vérité. L’équipe de la *Revue pratique d’apologétique* rejette vigoureusement le concordisme et se donne pour mission d’établir des relations plus apaisées entre science et foi en reconfinant l’apologétique dans le domaine des vérités éternelles. La recherche scientifique doit être indépendante des dogmes de la religion ; les sciences ne relèvent pas du domaine de la foi, et si l’apologétique peut s’en servir, elle ne doit en aucun cas prétendre les diriger.

Pour l’équipe de la nouvelle revue, l’entrée de l’apologétique dans l’âge de la séparation entre science et foi est déjà visible dans le champ des études historiques, qui paraissent jouer le rôle de laboratoire. L’apologétique, telle qu’elle va être mise en œuvre dans le nouveau périodique, ne se fixe pas pour objectif de répondre pied à pied aux données scientifiques récentes, ni d’en faire l’inventaire. La revue fondée en 1905 se veut pratique ; elle ne cherche pas à construire un édifice scientifique complet, mais elle entend participer à son élaboration en fournissant des éléments de réponses aux questions qui font débat. La nouvelle apologétique ne renie pourtant pas le travail fait par les apologistes des époques antérieures : « Dans ces vieilles doctrines, des hommes qui furent nos frères dans la foi ont jadis enveloppé le trésor infiniment précieux de la vérité catholique : nous les toucherons toujours d’une main respectueuse⁸⁸. » La *Revue pratique d’apologétique* entend être un terrain neutre où les dissensions théologiques et politiques entre catholiques n’ont pas à s’exprimer, puisqu’elles ne relèvent pas d’un esprit scientifique. Approche apaisée dont il convient de nuancer l’application. Intitulé *De la nécessité de l’apologétique* et signé de Pierre-Louis Péchenard (1842-1920) – à qui il est revenu d’être le recteur de l’Institut catholique de Paris de 1896 à 1906, au temps où la crise moderniste bat son plein –, le premier article publié dans la *Revue pratique d’apologétique* insiste sur la nécessité sans cesse grandissante de défendre la religion chrétienne face à la diffusion de l’incrédulité : « Aujourd’hui cette science de l’apologétique est devenue plus nécessaire que jamais [...]. Cette importance, elle la doit à l’insuffisance trop générale de l’instruction religieuse parmi les peuples chrétiens, au développement extraordinaire des sciences de la nature pendant le XIX^e siècle et à la violente poussée de la libre-pensée⁸⁹. » Le formidable essor récent des connaissances scientifiques, la multiplication des recherches en laboratoire

86. Jean Guibert, art. cité, p. 20.

87. *Ibid.*, p. 22.

88. « L’esprit de la revue », art. cité, p. 5.

89. Pierre-Louis Péchenard, « De la nécessité de l’apologétique », *Revue pratique d’apologétique*, 1/1, 1^{er} octobre 1905, p. 6-13 [p. 10].

et la création de nombreuses chaires universitaires ont fourni aux adversaires du christianisme un arsenal renouvelé d'objections à l'encontre de la religion qui ont été ensuite répandues par la presse et ont même, par le truchement de l'image et de l'école primaire laïque, pénétré le cœur des enfants. M^{sr} Péchenard n'hésite pas à mettre en garde contre le danger que l'action de la franc-maçonnerie fait peser sur la situation du catholicisme en France : « Tandis qu'au nom de la science certains semaient ainsi le scepticisme, l'incrédulité, personnifiée dans une secte puissante, qui étend de tous côtés des ramifications occultes, et qui bénéficie de l'appui et de la complicité des pouvoirs publics, s'est élancée à la conquête du monde moderne⁹⁰. » De là, le besoin toujours aussi urgent de disposer d'une apologétique efficace et appropriée aux conditions de la société contemporaine. À l'effort de la nouvelle revue répond, au cours des deux premières décennies du xx^e siècle, une intense floraison de manuels apologétiques, les premiers du genre, qui sont destinés à l'enseignement et qui s'installent pleinement dans le paysage éditorial français durant les années 1920 – les apologistes s'essayaient à la vulgarisation des nouvelles approches qui sont alors développées⁹¹. L'ensemble compose une puissante mise à jour de l'apologétique catholique française.

Le résultat le plus imposant du formidable travail de rénovation qui a été entrepris par les apologistes catholiques en France se trouve sans conteste dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* publié de 1909 à 1928 aux éditions Beauchesne et qui bénéficie d'une édition refondue en 1929, complétée d'un cinquième volume, qui présente de précieuses tables, en 1931. Si la *Revue pratique d'apologétique*, elle aussi publiée par Beauchesne, n'est pas explicitement citée pour être le soubassement intellectuel et humain du dictionnaire, on retrouve sans surprise beaucoup de ses contributeurs dans les tables. Lancé à l'initiative de l'éditeur Gabriel Beauchesne et placé sous la direction du jésuite Adhémar d'Alès – professeur à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris –, qui en assure la coordination jusqu'à la fin, l'ouvrage va compter quelque deux cents collaborateurs. Présenté dans l'épilogue qui figure au volume des tables, le recrutement est large, même si les jésuites occupent inévitablement une place importante – le P. d'Alès remercie notamment les *Études*, l'organe périodique de la Compagnie de Jésus en France, pour l'appui qu'elles ont fourni à son travail. Le projet initial de Beauchesne prévoyait la réalisation d'une réédition actualisée du *Dictionnaire apologétique* de Jaugey – le titre est d'ailleurs entièrement repris et la préface de l'abbé Jaugey est reproduite au tome v du nouveau *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, présenté, au surplus, comme la quatrième édition, « entièrement refondue », de l'ouvrage publié pour la première fois en 1890. On a pourtant affaire à une œuvre largement inédite, même si elle reprend parfois, en

90. *Ibid.*, p. 11-12.

91. Voir Jérôme Lefebvre de La Paquerie, *Éléments d'apologétique*, 2 vol., Paris, Bloud, 1908, t. I, *Apologie élémentaire : Dieu et la religion*, et t. II, *Jésus et l'Église*, Eugène-Ernest Cauly, *Cours d'instruction religieuse. Apologétique chrétienne. Les mystères en face de la raison. Accord des sciences et de la foi*, Paris, Poussielgue, 1909, Walter Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne*, Tournai, Casterman, 1914, François Verhelst, *Cours de religion. Apologétique*, Bruxelles, Dewit, 1920, Auguste Boulenger, *Manuel d'apologétique. Introduction à la doctrine catholique*, Lyon, Vitte, 1920, Émile Lemire, *Apologétique. Cours préparatoire au brevet d'instruction religieuse*, Luçon-Tours, S. Pacteau et Marcel Cattier, 1926, et Adrien Texier, *Précis d'apologétique, accompagné de nombreux textes, documents et illustrations. Classes de première et de seconde*, Paris, L'École, 1937.

procédant à leur mise à jour, des articles du dictionnaire de Jaugéy. On constate sans difficulté une inflation du nombre des entrées : le dictionnaire de 1890 en comptait trois cent sept en un seul volume ; le nouveau dictionnaire comporte pour sa part cinq tomes pour une étendue qui représente le quadruple de son prédécesseur. Une approche trop érudite des matières traitées a été délibérément écartée et la direction éditoriale a repoussé les articles trop savants avec l’ambition de parvenir à la réalisation d’un ouvrage qui fût largement accessible à l’ensemble des fidèles. Avec le dictionnaire réalisé sous la direction du P. d’Alès, la nouvelle apologétique catholique caractéristique de l’âge de la séparation entre science et foi a trouvé son monument le plus achevé.

Après avoir dû absorber le choc de la crise moderniste, l’apologétique catholique française a été également confrontée aux effets, plus diffus et moins directs, de la Première Guerre mondiale – révolution russe comprise –, au lendemain de laquelle le conflit entre les catholiques et la société contemporaine laïcisée n’est plus, malgré quelques tentatives de départ de feu, un élément structurant de la vie politique. Très vif dans les années 1900, le besoin de renouveau de l’apologétique se manifeste à nouveau au début des années 1920. En témoigne éloquemment l’enquête lancée par la *Revue apologétique* – la revue est désormais dirigée par Alfred Baudrillart, le sulpicien Jean Verdier (1864-1940) et le théologien jésuite Jean-Vincent Bainvel (1858-1937) – dans sa livraison du 1^{er} octobre 1924 et qui demande à ses lecteurs « quelle doit être l’apologétique actuelle⁹² ». Le programme de l’enquête rappelle que « l’apologétique, comme toutes les choses vivantes, a des phases diverses⁹³ ». L’apologétique a deux dimensions : elle est, d’une part, justification rationnelle de la foi ; elle est, d’autre part, la recherche de la manière la plus appropriée de proposer à l’esprit humain le dépôt divin. Dès lors, si l’apologétique « est immuable par son premier aspect, qui est l’aspect fondamental », il faut également reconnaître « qu’elle participe aussi à la mobilité de notre esprit *si ondoyant et divers*⁹⁴ ». Ainsi s’explique le fait que l’apologétique catholique ait récemment parcouru plusieurs étapes distinctes de son développement, phases qui ne se sont pas toujours chronologiquement succédé, mais qui ont pu se dérouler de manière concomitante et qui ont correspondu à différents types d’attaques auxquelles la religion a dû faire face. Il y a d’abord eu « la lutte entre la Science et la Foi au temps où ce qu’on a appelé d’un mot peu élégant, le *scientisme*, était à la mode⁹⁵ ». Il y a eu ensuite ce que les rédacteurs de la *Revue apologétique* appellent la « crise des origines » : « L’Histoire à son tour [...] vérifiait les origines de nos dogmes et de nos institutions et ne reconnaissait le droit de vivre qu’à ceux dont la naissance était scientifiquement constatée⁹⁶. » Il y a, enfin, et depuis longtemps, les philosophies qui refusent droit de cité au surnaturel, qu’il s’agisse du matérialisme, du naturalisme, ou d’autres systèmes encore. La laïcisation récente de l’enseignement primaire comme du supérieur a entraîné une recrudescence des doctrines philosophiques antireligieuses auquel les apologistes doivent répondre.

92. « Une enquête : quelle doit être l’apologétique actuelle ? », *Revue apologétique*, xxxix/442, 1^{er} octobre 1924, p. 5-10.

93. *Ibid.*, p. 5.

94. *Ibid.*, p. 5.

95. *Ibid.*, p. 6.

96. *Ibid.*, p. 6.

L'apologétique catholique française doit donc mener ses combats sur les trois terrains de la science, de l'histoire et de la philosophie.

Au lendemain de la Grande Guerre, pourtant, la situation n'est plus celle du début du siècle. D'une part, relèvent les rédacteurs de la *Revue apologétique*, la science « a reconnu désormais, non pas qu'elle avait fait faillite, mais qu'elle avait des limites et que l'esprit humain a décidément d'autres objets que l'objet de la science stricte et d'autres méthodes que ses méthodes, et surtout que le domaine des réalités spirituelles était aussi certain et infiniment plus beau que celui de la matière⁹⁷ ». D'autre part, l'histoire n'a évidemment rien sacrifié de ses ambitions méthodiques et critiques, mais elle a su également montrer davantage de respect et de modestie devant les traditions religieuses. Enfin, quand la philosophie du temps de la laïcité triomphante a voulu définir la morale du nouvel âge et donner une direction pratique à la vie humaine, elle n'a pu que faire retour aux préceptes d'antan : « Il est vrai [...] qu'elle les a laïcisées, ces directions et ces formules, elle les a situées hors de Dieu. Mais il est vrai aussi que, du coup, elle leur a enlevé leur base et leur couronnement et qu'elle les a vidées de toute chaleur et de toute vie. Il y a dans cette impuissance manifeste une apologie indirecte qui remue déjà bien des âmes⁹⁸. » Les rédacteurs de la *Revue apologétique* voient avec satisfaction le retour qui est en train de se faire à la philosophie scolastique et aux enseignements de saint Thomas. Se pose dès lors, selon eux, la question d'une rénovation parallèle de l'apologétique : il s'agit, en particulier, de savoir s'il convient toujours de se situer dans les trois domaines classiques de la science, de l'histoire et de la philosophie ou s'il n'est pas plus sage « de montrer plus directement le temple, d'en détailler la structure, d'en faire admirer la solidité, la beauté, l'harmonie⁹⁹ ». Assez imprévisiblement, on assiste à la résurrection d'une tentation apologétique qui n'est pas sans affinité avec la démarche esthétisante illustrée par Chateaubriand à l'orée du XIX^e siècle : « Serait-il opportun surtout de montrer [le temple] à travers les siècles comme l'asile de la vertu, du bonheur et, en définitive, de tout vrai bien-être pour les individus et pour les peuples, et de prouver que notre doctrine et nos institutions [...] possèdent les meilleurs éléments des seules solutions pratiques pour les grands problèmes sociaux de l'heure actuelle ? Ces tableaux placés à côté des manifestes insuffisances des philosophies contemporaines auraient sans doute une véritable éloquence¹⁰⁰. » Sans qu'il y ait reniement, il reste pourtant que l'orientation de l'enquête de 1924 semble indiquer que le paradigme incarné par la *Revue pratique d'apologétique* au début du siècle a fini par révéler à son tour de cuisantes insuffisances – il n'est d'ailleurs que de constater le recul de la pratique et des valeurs religieuses dans la société française pour en être convaincu.

Un moment crucial de l'apologétique catholique française est manifestement en train de s'achever au cours duquel, alors même qu'elle a proclamé sa volonté de séparer science et foi – comme si la séparation des deux n'était que la traduction dans l'ordre apologétique de la séparation très exactement concomitante des Églises et de l'État –, l'apologétique a paradoxalement eu l'ambition, sinon de s'ériger au rang de véritable science, du moins d'élaborer dans un esprit rigoureusement

97. *Ibid.*, p. 7.

98. *Ibid.*, p. 7-8.

99. *Ibid.*, p. 9.

100. *Ibid.*, p. 9.

scientifique un système global de démonstration rationnelle des vérités chrétiennes. Philippe Capelle a pu, à juste titre, souligner « l’échec de cette ambition, jusque dans ses tentatives grandioses, voire pathétiques¹⁰¹ ». Les années 1930 sont en effet le temps d’un progressif essoufflement de la production apologétique proprement dite, même si nombre d’ouvrages de théologie fondamentale conservent une dimension apologétique avérée, et d’ailleurs revendiquée. À l’apogée des deux premières décennies du xx^e siècle, qui se poursuit au début de l’entre-deux-guerres, succède une phase de déclin qui clôt le moment apologétique du catholicisme français.

À se fonder sur les articles qui sont spécifiquement consacrés à l’apologétique dans les grands dictionnaires du premier xx^e siècle, celui du chanoine Louis Maisonneuve dans le *Dictionnaire de théologie catholique* ou encore celui du jésuite Xavier-Marie Le Bachelet (1855-1925) dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* dirigé par le P. d’Alès, ou sur les synthèses épistémologiques qui, à l’instar de *La crédibilité et l’apologétique* du P. Gardeil, tentent de construire le périmètre propre de l’apologétique, on voit que la distinction entre apologie et apologétique est désormais claire et fermement assumée. L’apologie est une œuvre circonstancielle en réponse à une attaque déterminée contre la religion. Sa tradition est ancienne et remonte aux Pères de l’Église. Elle emprunte aux circonstances et aux lieux et n’a ainsi pas de valeur absolue. Elle est considérée comme plus populaire et répond aux buts affectés à une apologétique négative, défensive ou polémique. L’apologétique proprement dite a, elle, des ambitions plus élevées puisque sa tâche est de coordonner les preuves du christianisme avec l’ambition de produire de la certitude. Elle est considérée comme une science, parce qu’elle se fonde sur la raison, l’expérience et le témoignage. Il s’agit d’une démonstration générale du christianisme dont le cœur est évidemment la preuve de la Révélation comme fait en garantissant sa possibilité et sa convenance dans l’ordre philosophique et en assurant sa réalité dans l’ordre historique. Elle est dite aussi apologétique positive, expositive ou irénique. Sa méthode peut évidemment varier. Le plan qui est présenté comme dominant et qui correspond à celui de l’apologétique classique, dont le meilleur exemple se trouve dans les conférences de M^{gr} Frayssinous, fait désormais l’économie de l’étape préalable de la démonstration de la religion naturelle pour passer directement à une démonstration de la vérité de la religion chrétienne qui est centrée sur la question de la Révélation et sur la défense du surnaturel, avant d’aboutir à la démonstration de la vérité du catholicisme par la preuve de l’origine divine de l’Église, de sa perpétuité, de son infaillibilité, de son unité et de son universalité.

Si la distinction entre apologie et apologétique est clairement faite désormais, moins évidente est celle de l’apologétique et de la théologie. Le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* tend à les séparer, tandis que le *Dictionnaire de théologie catholique* inclut l’apologétique dans la théologie¹⁰². La frontière qui sépare les deux domaines ne se définit pas à partir des objets à coordonner, mais à partir de

101. Philippe Capelle, « Le statut de l’apologétique chrétienne », *Philosophie et apologétique. Maurice Blondel cent ans après, op. cit.*, p. 245-288 [p. 247].

102. Sur le désaccord entre les deux dictionnaires, voir Sylvio De Franceschi, « Historiciser le travail des théologiens : du bon usage du *Dictionnaire de théologie catholique* », *Théologie et érudition de la crise moderniste à Vatican II. Autour du Dictionnaire de théologie catholique. Actes du colloque de Limoges (7-8 juin 2013)*, Sylvio De Franceschi (éd.), Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2014, p. 7-112 [p. 54-57].

la méthode et du point de vue adoptés : l'apologétique doit conduire aux rives de la Révélation, tandis que la théologie la prend comme point de départ ; la première s'adresse aux incroyants ou peut servir à fortifier les motifs de la foi, tandis que la seconde s'adresse aux croyants, puisqu'elle implique que les vérités de foi soient admises. De l'une à l'autre, on passe du naturel au surnaturel. Les différents auteurs semblent s'accorder sur le fait que l'apologétique reste une démonstration préalable à l'acte de foi. Pour reprendre l'expression des PP. Kerkvoorde et Rousseau, elle est une science « du seuil »¹⁰³. En réalité, la forme construite par la culture cléricale n'épuise pas l'exercice apologétique. Même au temps d'une apologétique assainie qui se veut, non plus matériellement, mais formellement scientifique, persistent des productions littéraires, historiques, voire encore scientifiques, parfaitement reconnues comme relevant de l'apologétique. Un plus vaste continent se révèle alors où les laïcs ont tenu et continuent à tenir une place importante – ainsi du juriste Auguste Nicolas (1807-1888), dont les quatre volumes d'*Études philosophiques sur le christianisme* (1843-1844) ont été abondamment recensés et ont eu les honneurs de vingt-six éditions du vivant de l'auteur¹⁰⁴ – et où se distinguent parfois les convertis, dont les exemples, à l'instar de celui de Brunetière, constituent une sorte d'apologétique en acte. Il existe aussi des apologètes de l'extérieur, souvent imbus de philosophie spiritualiste – dressant la liste des apologistes français des XVIII^e et XIX^e siècles, le *Dictionnaire de théologie catholique* y fait figurer les philosophes Elme-Marie Caro (1826-1887) et Paul Janet (1823-1899). Auteurs qui doivent retenir l'attention : à distance de la culture cléricale, ils montrent d'autres façons de faire de l'apologétique, sans doute plus ciblées sur des publics spécifiques, peut-être plus soumises aux modes, dont les variations constituent justement des indicateurs forts pour l'historien.

Il existe ainsi des degrés d'apologétique, depuis les formes les plus populaires jusqu'aux discours les plus savants. En les exploitant dans leur ensemble, on peut élaborer une radiographie nuancée des tensions entre religion et société à l'époque contemporaine. La question des publics visés par la production apologétique est évidemment essentielle, même si la distinction théorique entre théologie et apologétique apporte une première réponse. Les grands dictionnaires du début du XX^e siècle sont clairement des outils à destination du clergé et des catholiques éclairés. Ils sont dès lors inévitablement des supports de pastorale. De fait, l'apologétique se destine moins à convaincre les adversaires du catholicisme qu'à rassurer la partie saine du troupeau, d'autant qu'au fur et à mesure que l'on progresse dans le XIX^e siècle, les antagonismes s'accroissent au point de restreindre le champ commun du débat dans l'ordre philosophique comme dans le scientifique. L'apologétique s'extrait progressivement du modèle initial de la controverse pour devenir un débat sans dialogue. Il s'agit d'occuper l'espace public, devenu le lieu crucial du débat et où dominent les sciences. Alors qu'on la définissait plutôt comme un art ou un exercice de rhétorique brillante dans la première moitié du XIX^e siècle, l'apologétique se constitue peu à peu en science. Si elle s'organise d'abord face aux adversaires du catholicisme et si elle est fondamentalement une discipline réactive, l'apologétique est le reflet des crispations entre traditions croyantes et société. En conséquence,

103. Augustin Kerkvoorde et Olivier Rousseau, *op. cit.*, p. 140.

104. Sur Auguste Nicolas, voir Corinne Marion, « Auguste Nicolas, un laïc apologiste du XIX^e siècle », *L'apologétique, Communio. Revue catholique internationale*, xxxix/1-2, 2014, p. 121-132.

il est légitime de la tenir pour un domaine de savoir spécifiquement moderne, né et témoin d’une société qui sort de l’unanimité croyante. Un manuel de 1937 lui donne parmi ses objectifs celui de « rendre à nos contemporains une inquiétude religieuse¹⁰⁵ » : on atteint ici à l’ultime exténuation ou au contraire à la suprême ambition de l’apologétique catholique dans un âge qui prépare l’exculturation du catholicisme du sein de la société française.

105. *Apologétique. Nos raisons de croire, op. cit.*, p. 16.